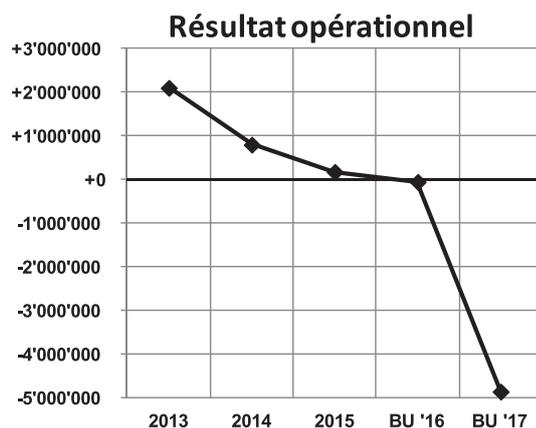


La Gazette de Val-de-Ruz

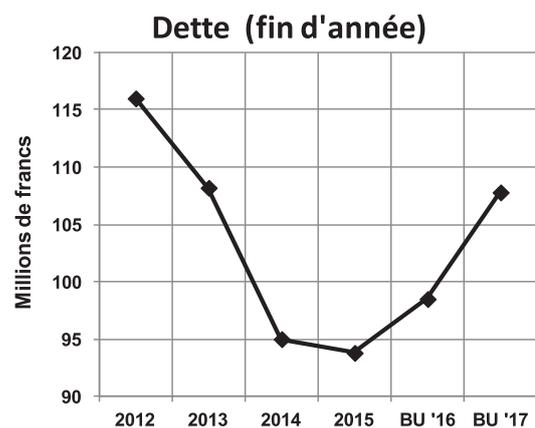
Budget communal rouge vif ramené à l'équilibre grâce à un heureux concours de circonstances. Explications...



Notre budget 2017 est **fortement déficitaire**, les explications sont multiples (voir plus bas).

La **péréquation intercommunale**, fonction du coefficient fiscal, nous coûte cher.

Les **coûts scolaires** sont en forte augmentation.



Notre commune paie cher son **attractivité pour les familles** et son **coefficient fiscal** intéressant !

Une réévaluation de la valeur de nos bâtiments permet d'équilibrer le budget, mais cela n'évite pas une **nette augmentation de notre dette**.

Budget 2017

Le 19 décembre 2016, le Conseil général a pris connaissance du budget 2017 et a été informé des difficultés financières auxquelles la Commune est aujourd'hui confrontée. Celles-ci concernent déjà l'exercice 2016, malgré un budget équilibré, et empireront au budget 2017.

Après des années 2013 à 2015 dans les chiffres noirs, et un budget 2016 encore équilibré, 2017 plonge profondément dans le rouge avec une perte de 4.9 millions. Il faut aussi s'attendre à ce que les comptes 2016 bouclent déjà avec un léger déficit.

Parallèlement, la dette augmente. De 116 millions après la fusion en 2012, elle avait été réduite à 94 millions à fin 2015. Elle devrait remonter à environ 108 millions à fin 2017.

Causes multiples

Les raisons de cette détérioration sont multiples, voici les principales.

Péréquation intercommunale

Une nouvelle mouture de la péréquation intercommunale, demandée depuis de nombreuses années, aurait dû être introduite en 2017. Toutes les Communes, à l'exception de Val-de-Ruz et Milvignes, s'y étant opposées, l'ancienne version reste pour l'instant en vigueur. Elle aura des effets très négatifs pour Val-de-Ruz, qui devra y contribuer pour **2.1 millions** de plus qu'en 2015. Cette contribution sert essentiellement à financer les charges structurelles d'autres communes, comme si nous en étions nous-mêmes dépourvus. Totalement incompréhensible! Nous attendons la nouvelle proposition de l'Etat, qui prenne en compte la réalité des communes.

Coûts scolaires

Ils représentent près de 40% du budget communal et ne cessent d'augmenter. Adaptation de la grille horaire, augmentation du nombre de leçons pour les élèves en difficulté, effectifs croissants, besoins en salles spéciales accrues, construction de classes supplémentaires... Tout cela représente une augmentation de charges de **1.2 million** entre 2016 et 2017.

Fiscalité

Des corrections apportées à l'imposition des frontaliers font que notre commune se verra amputée d'un revenu de l'ordre de 1.6 million par rapport à 2016. A cela s'ajoute une nouvelle bascule de taux entre les Communes et l'Etat liée à une harmonisation de la fiscalité des personnes physiques, qui nous fera perdre encore 800'000 francs. Ce

sont donc **2.4 millions** qui vont manquer dans les caisses en 2017.

Divers

Ajoutons aux trois gros postes déjà cités une augmentation des charges sociales liées au personnel à engager, des amortissements supplémentaires suite aux investissements consentis, et une légère augmentation des dépenses d'exploitation. C'est encore **1 million** de dépenses supplémentaires par rapport à 2016 qu'il faudra comptabiliser en 2017.

L'essentiel de ces causes n'est pas imputable à la gestion de la Commune, et pourtant ce sera à nos autorités d'en assumer les conséquences et de trouver des solutions. Les quelques économies trouvées ne suffisent pas à combler le déficit, loin s'en faut.

Manne bienvenue

Fort heureusement, il n'y a pas eu que des mauvaises nouvelles ce 19 décembre.

En effet, un nouveau plan comptable au niveau cantonal, appelé MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) a été introduit. Il s'accompagne d'une revalorisation de l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif afin que leur valeur au bilan des comptes communaux soit plus proche de la réalité qu'elle ne l'est aujourd'hui. Dans une première phase, seuls les bâtiments du patrimoine administratif (écoles, installations culturelles ou sportives, etc.) et les forêts ont été réévalués.

Dans une deuxième phase, en 2017, on procèdera à la réévaluation du patrimoine financier, à savoir les immeubles ayant un rendement, comme les immeubles locatifs par exemple.

Cette première étape a débouché sur une revalorisation de 75 millions pour les bâtiments et 5 millions pour les forêts, soit un total de **80 millions**.

Que faire de cette somme? L'affectation du bénéfice de ce retraitement doit répondre à des règles strictes, la commune ne peut donc l'utiliser comme bon lui semble.

Les 75 millions d'augmentation de la valeur des bâtiments doivent être

portés au bilan, amortis légalement au taux de 2.5% par an (soit 1.875 million). Comme la prochaine réévaluation ne peut avoir lieu avant 20 ans, l'amortissement correspondra alors à 50% du montant de la revalorisation (20x2.5%). Une provision correspondant à ces 50% (**37.5 millions**) a donc été constituée, dans laquelle on ira prélever chaque année 1.875 million.

Un autre "paquet" de **10.5 millions** sera provisionné pour financer la part patronale du passage à un degré de couverture de 80% du fonds de pension de *prévoyance.ne* d'ici à 2052, conformément à la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle). Ce taux était de 54.8% au 1.1.2016.

Le solde, soit **32 millions**, est attribué à une réserve dite "de politique conjoncturelle". Le prélèvement dans cette réserve n'est autorisé qu'à certaines conditions, notamment lors de fortes diminutions du produit de l'impôt ou d'augmentations brutales de certaines charges.

C'est précisément ce à quoi la commune devra faire face en 2017 (voir nos explications ci-dessus). On pourra donc prélever dans la provision conjoncturelle le montant exact servant à couvrir le déficit, à savoir **4'860'277 francs**.

Le budget boucle ainsi à l'équilibre parfait, mais uniquement grâce à cette "ponction" dans la provision à peine constituée.

Position des groupes politiques

Le Conseil général a posé de nombreuses questions au Conseil communal. Celui-ci n'avait pas d'autre choix que de prendre acte des nouvelles charges qui lui étaient imposées. Le prélèvement à la provision conjoncturelle était alors le seul outil à sa disposition pour équilibrer le budget.

Les quatre groupes politiques du Conseil général ont regretté que l'équilibre proposé ne soit dû qu'à un artifice financier. Tous ont relevé qu'on ne pourra indéfiniment puiser dans une réserve et ont prié la

Commission de Gestion et des Finances et le Conseil communal de travailler sur toute solution pour assainir durablement les finances.

Les groupes PLR, PS et Verts ont finalement accepté le budget 2017, non sans certaines réticences. Seul l'UDC s'est opposé au budget parce qu'il conteste la méthode de revalorisation des bâtiments.

Incohérence

Rebondissement dans les minutes qui ont suivi. Les Verts, par le biais d'une motion, demandent au Conseil communal de prendre à sa charge des frais de transports publics, de la compétence de l'Etat, pour un montant de près de 600'000 francs en 2017. La motion, soutenue par le PS et l'UDC (!?), a été acceptée malgré le refus unanime du groupe PLR de vouloir creuser davantage le déficit. À n'y rien comprendre...

Plan financier 2018-2022

Cette séance a aussi été l'occasion de prendre connaissance du Plan Financier et des Tâches 2018-2022 du Conseil communal. Celui-ci est marqué par de nombreuses incertitudes, notamment liées à l'introduction d'une nouvelle péréquation intercommunale et à de nouveaux reports de charges – prévisibles mais non quantifiables (on parle de 2.5 millions) – de l'Etat sur les Communes.

De grosses augmentations des charges de l'accueil parascolaire (38% de postes supplémentaires) et de l'assistance sociale (+22%) viendront fortement alourdir les comptes d'ici 2022!

On doit donc s'attendre à un déficit chronique du compte de fonctionnement de 4 à 5 millions par année entre 2018 et 2022!

A ce stade, on ne touche pas au coefficient fiscal, mais pour combien de temps encore? Pour mémoire, l'augmentation d'un point de coefficient fiscal correspond à environ 500'000 francs de rentrées supplémentaires pour la Commune.

Le calcul est vite fait...